

**Municipalité de Saint-Sophie-d'Halifax
Province de Québec
Canada**

Le lundi 29 janvier 2018, à 16 h 30, à la reprise de la séance ordinaire ajournée le 16 janvier 2018 à 19 h 25.

Sont présents: Normand Provencher, Laurence Andrée Lavigne, Sylvain Laganière et Jean Goulet, conseillers et conseillère, formant quorum sous la présidence de Mme Manon Lambert, mairesse suppléante.

Est également présent Mme Martine Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

15-01-18
Reprise des
délibérations

Il est proposé par Normand Provencher, appuyé et résolu à l'unanimité de reprendre les délibérations de la présente séance.

ADOPTÉ

16-01-18
Acceptation
soumission –
Réfection du
Chemin des
Pointes

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tenue le 18 janvier 2018 à 10 h pour les travaux de réfection d'une portion du Chemin des Pointes ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues (taxes incluses) :

Pavage Centre-Sud du Québec inc.	742 922,46 \$
Excavations Tourigny inc.	757 834,58 \$
Excavation Marcel Paradis inc.	770 660,26 \$
Dilicontracto inc.	790 956,14 \$
Excavations Gagnon & Frères inc.	800 661,87 \$
Groupe Gagné Construction inc.	855 877,00 \$
Construction & Pavage Portneuf inc.	856 133,51 \$
Sintra inc.	903 449,18 \$
Excavation Bolduc inc.	933 468,98 \$

CONSIDÉRANT que la soumission de Pavage Centre-Sud du Québec inc. s'avère la plus avantageuse et conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité de retenir la soumission de Pavage Centre-Sud du Québec inc. pour la réfection d'une portion du Chemin des Pointes au montant de 646 160 \$, excluant les taxes applicables, le tout conformément à la soumission reçue, conditionnel à l'aide financière du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports représentant 50 % du coût des travaux et à l'approbation du règlement d'emprunt 46-2018 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

17-01-18
Adoption
règlement
46-2018

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement numéro 46-2018, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 46-2018 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 39-2017 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 200 000 \$* pour les travaux de réfection d'une portion du Chemin des Pointes.

ADOPTÉ

18-01-18
Levée
de la séance

Il est proposé par Laurence Andrée Lavigne, appuyé et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 16 h 45.

ADOPTÉ

Je, Manon Lambert, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Manon Lambert
Mairesse suppléante

Martine Bernier
Directrice générale et secrétaire-trésorière